

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 4 février 2025

Délibération n° 02 - 2025 relative à la procédure de signalement pour les personnels concernant les actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 26 novembre 2024

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la procédure de signalement mise en place pour les personnels concernant les actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,



le 05/02/2025

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Procédure de signalement pour les personnels

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 07 . 02 . 25

Document mis en ligne le :